



START-TPE

Quel est l'objet du financement ?

Prêt d'honneur destiné à financer des besoins en fonds de roulement liés à des crédits bancaires à moyen et long terme accordés en faveur des entreprises éligibles.

Quelles sont les entreprises bénéficiaires ?

Les très petites et les petites entreprises, les jeunes porteurs de projets, les jeunes entreprises innovantes, les autoentrepreneurs et les petites exploitations agricoles y compris les futurs projets bâtis sur l'opération de melkisation des terres collectives dites « soulaliyates » remplissant les conditions suivantes :

- Etre de droit marocain quelque soit sa forme juridique (personne physique ou morale),
- Avoir pour objet ou activité la production de biens et/ou de services,
- Avoir bénéficié d'un crédit bancaire à moyen et long terme de 300.000 DH maximum garanti par Damane Intelak ou Intelak Al Moustatmir Al Qarawi.

Quels sont les secteurs concernés ?

Tous les secteurs d'activité à l'exclusion de la promotion immobilière et de la pêche hauturière.

Quels sont les besoins financables ?

Besoins en fonds de roulement liés au crédit bancaire à moyen et long terme susvisé.

Quand se fait le déblocage du prêt ?

Après utilisation par l'entreprise de l'intégralité du crédit bancaire à moyen et long terme susvisé.

Quelles sont les caractéristiques du prêt ?

Les caractéristiques du prêt « Start-TPE » se présentent comme suit :

Part	20% maximum du montat du crédit bancaire à moyen et long terme susvisé
Plafond	50.000 DH
Taux d'intérêt	0%
Sûretés	Aucune sûreté n'est exigée
Durée de remboursement	Remboursable en une seule fois après une franchise de 5 ans maximum.

Combien de fois une entreprise peut-elle bénéficier d'un crédit START-TPE ?

Chaque entreprise ne peut bénéficier de ce prêt qu'une seule fois.

Comment se fait le traitement des dossiers ?

Délégation à la banque avec échange électronique de données.

Comment présenter les demandes ?

Par l'intermédiaire de la banque ayant mis en palce le crédit moyen et long terme susvisé.